

VOTRE CFPPA

Le centre d'Auriol se situe au carrefour d'Aubagne, d'Aix-en-Provence et de Marseille. Les apprentis bénéficient d'un cadre exceptionnel pour l'apprentissage des métiers de l'agriculture.

Grâce à de nombreux partenariats dans la profession agricole, les chantiers écoles sont riches et divers.

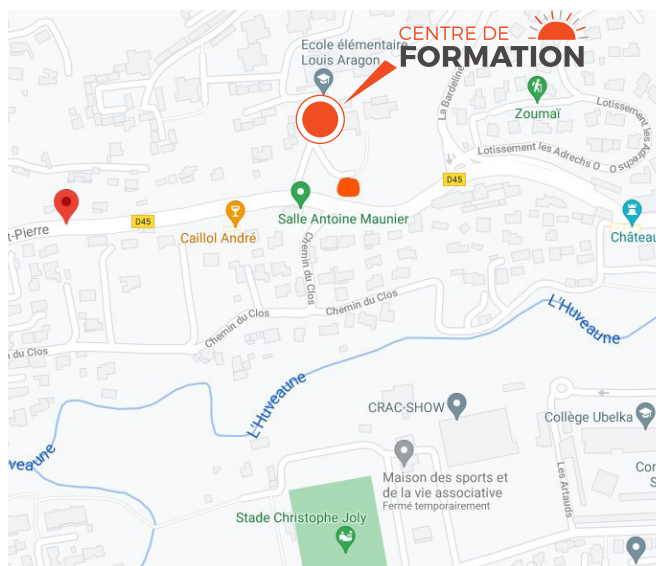


+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez nous par mail : handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr

■ La formation se déroule en présentiel.

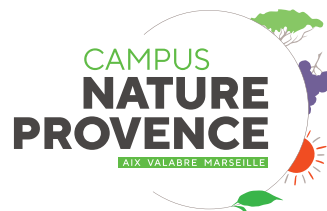


CFPPA - AIX-VALABRE - SITE AURIOL

Chateau de la Bardeline, Avenue Jean Maffre
13390 Auriol

Tél. : 04 91 16 78 50 - auriol.bpreamvalabre@gmail.com

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille



LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Sur le nouveau site à Auriol

Brevet Professionnel

RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE



APPRENTISSAGE





BP

RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE



APPRENTISSAGE

RNCP 38093 Date de publication de la fiche 13-10-2023

Certificateur MASA

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Responsable d'exploitation agricole assure la marche quotidienne de son exploitation. Pour cela, il doit maîtriser les techniques de culture tout en étant un bon gestionnaire. Dans une petite ou moyenne exploitation, il assure la totalité des travaux avec, éventuellement, des salariés agricoles sous sa responsabilité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 18 et 29ans
- Disposer d'un niveau acquis CAPA ou seconde
- Avoir un Maître d'apprentissage

DÉBOUCHÉS

Le détenteur de ce diplôme exerce son activité en exploitation agricole, au sein d'une entreprise de travaux agricoles ou pour un groupement d'employeurs en tant qu'exploitant agricole, associé d'exploitation, agriculteur, salarié agricole hautement qualifié.

Exemples de métiers : Agriculteur/trice, Viticulteur/trice, Maraîcher.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : 1200 heures en centre (600h par an).

Niveau de formation : Diplôme d'état homologué de niveau 4 (anciennement IV), validé par modules.

Méthodes mobilisées : Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.



UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

2 spécialités : *maraîchage bio / viticulture bio*

PROGRAMME (3 OPTIONS : MARAICHAGE BIO/VITICULTURE BIO/GRANDES CULTURES)

TRONC COMMUN
▶ Se situer en tant que professionnel
▶ Piloter le système de production
▶ Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
▶ Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
▶ Valoriser les produits ou services de l'entreprise
CHOIX DE 2 UCARES PARMIS LES SUIVANTES
▶ Transformation viticole
▶ Transformation des fruits et légumes
▶ Conduire un atelier complémentaire de volailles
▶ Gérer les ressources énergétiques de l'entreprise
▶ Conduire un atelier de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en AB
▶ Mettre en place un système agroforestier, Mettre en oeuvre une animation dans l'entreprise agricole

Suivi et évaluation : Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Référent Expert pour la formation en centre et le Tuteur pour la période de formation en entreprise.

Tarifs : formation gratuite et rémunérée.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Suivi pédagogique individualisé, environnement pédagogique de qualité, visites d'exploitations et rencontres d'agriculteurs, formation pluridisciplinaire, insertion professionnelle favorisée dans les entreprises.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

Pour les employeurs

- - de 18 ans : 6000 € | +de 18 ans : 6000 €
- Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : jusqu'à 4000 €

Pour les apprentis

- Aide au permis de conduire : 500 € (sous conditions)
- Aide pour le 1er équipement: 500 € (sous conditions)

L'apprentissage donne droit à une rémunération selon les grilles nationales en vigueur
Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Le **taux de réussite** des apprentis du BP REA en apprentissage 2022/2023 est de 92 %

POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

SITE D'AURIOL

Tel : 04 42 58 46 41

Mail : cfppa.aix-valabre@educagri.fr